

Le rôle du pape

Le pape est l'évêque de Rome et, de ce fait, le successeur de l'apôtre Pierre. Les Évangiles montrent que saint Pierre jouissait d'une primauté au sein du groupe apostolique constitué par le Christ. Le pape hérite de cette primauté. Elle fait de lui le chef du Collège des évêques et donc le chef suprême de l'Église catholique.

Les évêques, successeurs des apôtres du Christ

Les Évangiles rapportent que Jésus Christ a associé un petit groupe de proches disciples à sa mission de prédication. Il leur a donné le nom d' « apôtre », mot grec qui signifie « envoyé ». Après sa résurrection, Jésus Christ s'est manifesté au groupe des apôtres. Il leur a communiqué le Saint-Esprit et leur a confié la mission d'être, ensemble, les témoins de sa résurrection et de son enseignement. Les apôtres ont donc été constitués par le Christ fondements de son Église : l'Église catholique est apostolique et les évêques sont les successeurs des apôtres.

Le Pape, évêque de Rome et successeur de l'apôtre saint Pierre

Depuis les origines de l'Église, l'évêque de Rome est considéré comme étant le successeur de l'apôtre Pierre, en vertu du fait que Rome est le lieu du martyr du chef des apôtres. Le pape est l'évêque de Rome. Il reçoit la charge qui était celle de l'apôtre Pierre dès l'acceptation de son élection au siège de Rome par les cardinaux. A condition que l'élu soit déjà évêque¹, aucun rite particulier n'est requis pour lui conférer la charge pontificale. De même que les apôtres formaient un groupe au sein duquel une prééminence revenait à Pierre, de même les évêques forment un Collège au sein duquel le pape exerce une primauté. Le pape est le premier des évêques.

Le pasteur de l'Église universelle

La triple mission de l'évêque est d'enseigner la foi authentique, de garantir les conditions du culte rendu à Dieu et de servir l'unité de l'Église. La sollicitude de l'évêque s'exprime à l'endroit de son diocèse. Mais le corps épiscopal est collectivement chargé de la conduite de l'Église universelle. Cette responsabilité collective s'exprime dans le cadre des conciles. Au pape, premier des évêques, revient le soin de confirmer les travaux d'un concile. En dehors des périodes conciliaires - elles restent exceptionnelles, Vatican II, réuni de 1962 à 1965, était le 21^e concile de l'histoire de l'Église catholique - la responsabilité ultime de la conduite de l'Église est concentrée sur la personne du pape. Le pape doit donc exprimer sa sollicitude d'évêque à l'endroit de son diocèse de Rome et de l'Église toute entière. Le cardinal vicaire (actuellement le cardinal Camillo Ruini) assiste le pape dans sa charge d'évêque de Rome, et la Curie romaine collabore avec le pape dans sa charge de pasteur de l'Église universelle.

¹ Le cas échéant, les cardinaux procèdent à l'ordination épiscopale de l'élu dès que celui-ci manifeste son acceptation de la charge pontificale. Ce cas de figure, courant dans l'antiquité, est aujourd'hui encore prévu par le droit de l'Église. Néanmoins, depuis le Moyen-Âge, ce sont toujours des évêques qui ont été élus au siège de Rome.

